

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 3 juillet 2017, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

M. André Gagnon, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prononce la pensée du mois.

147-07-2017

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Proposé par M. Jacques Lirette,  
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,  
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

148-07-2017

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL :**

Proposé par M. Martin Lefebvre,  
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,  
Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 soit approuvé avec dispense de lecture.

149-07-2017

**ACCEPTATION DES COMPTES :**

Proposé par M. Martin Lefebvre,  
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,  
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1700263 à C1700318	116 865.71 \$
Paiements Internet L1700173 à L1700205	124 388.89 \$
Carte de crédit VISA V2017004 à V2017009	2 023.91 \$
Pour un grand total de :	243 278.51 \$

150-07-2017

**ACCEPTATION DE L'ENTENTE SIGNÉE AVEC M. JOCELYN SYLVAIN POUR UN ÉCHANGE DE TERRAINS :**

Considérant que le conseil municipal souhaite faire prolonger la rue Bonne-Entente et qu'une servitude sera essentielle sur le lot no. 2 899 247 situé sur la rue des Prés appartenant à M. Jocelyn Sylvain;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'entente signée le 22 juin 2017 avec M. Jocelyn Sylvain, concernant un échange de terrains.

M. Jocelyn Sylvain cède à la Municipalité le lot no. 2 899 247, d'une superficie de 887.80 mètres carrés situé dans la rue des Prés, contre le lot no. 5 937 628, d'une superficie de 872.00 mètres carrés situé dans la rue des Pionniers.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'acte notarié pour l'échange des terrains (cession du lot no. 2 899 247 contre le lot no. 5 937 628). De plus, le conseil municipal mandate la notaire Jacinthe Breton pour effectuer le contrat notarié.

151-07-2017

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DU POMPIER VOLONTAIRE M. RÉJEAN CÔTÉ :**

Considérant que le pompier volontaire M. Réjean Côté a remis sa démission le 22 juin 2017 et qu'elle est effective à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017;

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la démission du pompier volontaire M. Réjean Côté effective à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

152-07-2017

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 276-2017-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT LES CONDITIONS D'IMPLANTATION DANS LES ZONES RA-14 ET RA -18 (DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE) ET DANS LES ZONES RA -20, RA -21 ET RA -22 (DÉVELOPPEMENT DU MOULIN) :**

Considérant que la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme;

Considérant que le conseil municipal désire apporter des modifications aux conditions d'implantation dans le Développement de la Rivière et dans le Développement du Moulin;

Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017;

Considérant que le conseil a adopté le 5 juin 2017 le premier projet de règlement no. 276-2017-1 portant sur les mêmes sujets et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 3 juillet 2017 sur le projet de règlement no. 276-2017-1;

Considérant qu'une demande de dispense de lecture a été faite et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres présents;

Considérant que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncé à sa lecture;

Considérant que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement portant le numéro 276-2017-2, tel que ce règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 3 juillet 2017, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

153-07-2017

**FOURNITURE DE 250 TONNES DE SEL POUR LE DÉNEIGEMENT DE L'HIVER 2017-2018 :**

Considérant que la Municipalité se doit de faire la réservation de sel à glace pour s'assurer de la quantité dont elle aura de besoin l'hiver prochain;

Considérant les soumissions reçues :

Compass Minerals	100.77 \$ la tonne livrée plus les taxes
Mines Seleine	102.74 \$ la tonne livrée plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse pour la fourniture de 250 tonnes de sel pour l'hiver prochain, soit celle de Compass Minerals au montant de 100.77 \$ la tonne livrée plus les taxes applicables.

154-07-2017

**3 FORMATIONS POUR L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT :**

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin,  
Appuyé par Mme Ginette Camiré,  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise Mme Katia Le Gall, inspectrice en bâtiment, à participer à 3 formations au coût de 540.00 \$ plus les taxes chacune :

- Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables à Saint-Georges, 12 et 13 septembre 2017;
- Le zonage agricole à Drummondville, 1er et 2 novembre 2017;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées à Joliette, 6 et 7 décembre 2017.

Que le conseil municipal autorise le paiement du coût des formations, le remboursement des frais de déplacement ainsi que les frais d'hébergement.

155-07-2017

**COCKTAIL-BÉNÉFICE POUR L'ACHAT D'UNE CHAMBRE HYPERBARE PORTATIVE :**

Il est proposé par M. Jacques Lirette,  
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un billet au coût de 100 \$ pour le cocktail-bénéfice qui aura lieu le 6 juillet prochain pour l'achat d'une chambre hyperbare portative organisé par le député M. André Spénard.

156-07-2017

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NOUVELLE-BEAUCE :**

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,  
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un billet au coût de 70 \$ plus les taxes pour l'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Beauce qui aura lieu le 6 juillet prochain à la Cache à Maxime de Scott.

157-07-2017

**MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE :**

Considérant que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Considérant que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal proclame que la Municipalité de Saint-Bernard est une municipalité alliée contre la violence conjugale.

**VARIA**

158-07-2017

**PAVAGE DU STATIONNEMENT EN AVANT DE L'HÔTEL DE VILLE :**

Considérant que la Municipalité souhaite profiter du fait que le Ministère des Transport refait le pavage de la rue Saint-Georges en juillet 2017 pour refaire le pavage du stationnement de l'Hôtel de Ville;

Considérant les soumissions reçues :

Construction B.M.L.	4 898.28 \$ plus taxes
P.E. Pageau Inc.	7 125.00 \$ plus taxes

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse pour le pavage du stationnement en avant de l'Hôtel de Ville, soit celle de Construction B.M.L. au montant de 4 898.28 \$ plus les taxes applicables.

**DIVERS :**

Le rapport des permis de construction déposé par l'inspecteur en bâtiment, démontrant les permis du mois de juin 2017 fut déposé à la table du conseil.

Les rapports des analyses d'eau pour le mois de juin 2017 sont transmis et déposés à la table du conseil.

159-07-2017

**CLÔTURE DE LA SÉANCE :**

Proposé par M. Martin Lefebvre,  
Appuyé par M. Francis Gagné,  
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à  
20 h 35.

\_\_\_\_\_  
André Gagnon, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière